

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 26 mars 2012

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête Formation et Qualification Professionnelle 2
- Enquête Génération 2010 6
- Enquête trimestrielle 15
- Enquête annuelle sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne entreprise et l'Actionnariat des salariés 20
- Enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés 25
- Enquête annuelle sur les petites entreprises 29

Enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) 2014

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) 2014

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), division Emploi.

3. Service réalisant la collecte

Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee, en lien avec l'Unité des Méthodes Statistiques (UMS). La collecte est décentralisée dans les Divisions Enquêtes auprès des Ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

L'enquête Formation et Qualification Professionnelle de 2014 constituera la septième édition d'une série d'enquêtes débutée en 1964. Ces enquêtes sont réalisées tous les 10 ans environ selon un protocole très stable ; les deux dernières ont eu lieu en 1993 et 2003.

C'est l'enquête à partir de laquelle ont été réalisés de nombreux travaux de référence sur la mobilité sociale, le rendement de l'éducation, l'égalité des chances, l'impact de la formation continue sur les profils des carrières ou encore sur les transformations de la demande de travail par qualification.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

De nombreux articles prenant FQP comme source sont mis à disposition du grand public via le site de l'Insee ou le Portail de la statistique publique française. En outre, une bibliographie interne des travaux effectués à partir de l'enquête FQP a été réalisée. Bien que non exhaustive, elle recense à ce jour 239 articles publiés dans des revues françaises et internationales depuis 1966 : 3 papiers ont vu le jour dans le British Journal of Sociology, 5 dans l'European Sociological Review, 17 dans la Revue Française de Sociologie et 41 dans Économie et Statistique. Un numéro spécial d'Économie et Statistique a aussi été entièrement consacré à cette enquête (n°431-432 - Octobre 2010).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le questionnaire comporte traditionnellement cinq volets : mobilité professionnelle, formation initiale, formation continue, origine sociale et revenus du travail. C'est la combinaison unique de ces thèmes qui conduit à la richesse des études mentionnées ci-dessus (cf. point 4). La continuité du questionnaire et des méthodes de collecte permet de surcroît de porter un diagnostic inédit sur les évolutions survenues dans ces domaines aux cours des cinquante dernières années.

Par ailleurs, l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) occupe une place tout à fait originale puisque c'est la seule qui renseigne des informations sur la formation continue et la trajectoire professionnelle sur moyenne période (5 ans) et pour différentes générations de personnes.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

FQP est une enquête purement française. Elle n'est ni définie par un règlement européen, ni utilisée pour y répondre.

Le groupe de travail Moyen terme Insee sur la formation tout au long de la vie a recommandé une nouvelle enquête FQP en 2014, prenant acte qu'aucune autre source ne permet de disposer d'un calendrier rétrospectif sur 5 ans retraçant les formations et la carrière professionnelle. Le Cnis et le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) mettent aussi régulièrement en avant ces besoins.

Le groupe de travail Moyen terme Insee sur la formation tout au long de la vie a également recommandé que la future enquête FQP adopte les concepts européens sur la formation (formation formelle et non formelle). L'équipe de conception du futur questionnaire s'inspirera par conséquent des travaux effectués dans le cadre du projet de refonte de l'enquête Emploi (Reflee) et de l'enquête européenne sur la formation des adultes (AES).

Outre les partenaires habituels de l'Insee qui sont la Dares, la Depp, le Cereq, l'Ined, le Centre d'études de l'emploi (CEE), le Laboratoire de Sociologie Quantitative (LSQ) ou le CNRS, les utilisateurs de FQP seront d'une manière générale l'ensemble des chercheurs et des chargés d'études travaillant dans le domaine de l'emploi, de la formation ou de la mobilité (sociale, professionnelle, géographique...).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Si on regarde séparément les domaines fondamentaux traités traditionnellement dans FQP, on pourra trouver à l'horizon 2014 des sources d'informations alternatives pour chacun d'eux. Néanmoins, ces sources alternatives sont relativement nouvelles et ne permettent pas toutes l'étude de séries longues. En outre, chacune d'elles présente des limites spécifiques.

Le rendement des diplômes chez les jeunes pourra être évalué à partir du panel 2007 de la Depp couplé avec l'enquête EVA. Ce panel est extrêmement riche sur le parcours scolaire ; il est en revanche assez frustré sur l'insertion professionnelle, et de moins bonne qualité que FQP, qui est une enquête en face-à-face et non un questionnaire auto-administré.

En ce qui concerne l'origine sociale et l'inégalité des chances, les sociologues utilisent souvent l'enquête Emploi qui interroge les personnes sur leur origine géographique et sociale. Les séries ne démarrent néanmoins qu'en 1983, contre 1964 pour FQP. Par ailleurs, la description du parcours scolaire est plus pauvre que celle renseignée dans FQP. De plus, le questionnement de l'enquête Emploi peut se dérouler par proxy, et ne permet pas d'appréhender le diplôme des parents, ou la situation d'un membre de la fratrie.

Concernant l'étude des carrières et des mobilités professionnelles, il est possible de les appréhender, du moins pour les salariés, à l'aide du panel DADS, qui a l'avantage de fournir des données de bonne qualité sur les salaires. Toutefois, le panel de salariés DADS ne couvre pas encore l'ensemble des salariés ; les mobilités sont donc tronquées. Il ne permet pas non plus d'étudier avec précision les mobilités intra-entreprises. Surtout, les caractéristiques sociodémographiques des individus sont inexistantes, sauf à apparier les DADS avec l'Échantillon Démographique Permanent (EDP), ce qui permettrait de recueillir le diplôme des individus.

Le thème de la formation continue est présent à la fois dans l'enquête Emploi, dans les enquêtes AES (Adult Education Survey) et CVTS (Continuing Vocational Training Survey) mais aussi dans des données administratives comme les formulaires 24.83 (données gérées par le Centre d'études et de recherche sur les qualifications Céreq). L'avantage incontestable de FQP repose sur les questions rétrospectives sur les formations suivies durant les cinq dernières années, en lien avec le calendrier professionnel.

La force et l'originalité de FQP, enfin, est de réunir dans une même enquête tous ces domaines sur un champ complet. Elle permet par conséquent de tracer, de façon unique, des trajectoires sociales et professionnelles sur l'ensemble d'une vie, avec un zoom sur les cinq dernières années via le calendrier professionnel.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête ponctuelle, avec un seul volet et sans enquête complémentaire. Des post-enquêtes pourraient être réalisées par des chercheurs.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées seront des individus ayant leur résidence principale en France.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête correspond à des individus dont l'âge sera compris entre 21 et 65 ans.

12. Champ géographique de l'enquête

La collecte sera réalisée en France métropolitaine. L'extension aux DOM (sauf Mayotte) sera examinée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête FQP devrait être tiré dans le Fichier d'Imposition des Personnes (FIP) afin de sélectionner des personnes nées au mois d'octobre d'une année paire, afin de permettre un appariement des données avec le panel des DADS (cf. point 16).

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée en face-à-face (Capi). La réponse indirecte par « proxy » ne sera pas autorisée, sauf si la personne enquêtée n'est pas en mesure de répondre en raison de son état de santé ou de barrières linguistiques.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête pourrait avoir lieu au printemps 2014.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

On demandera l'état civil complet de l'enquêté et le numéro de sécurité sociale (NIR). Les formalités préalables seront accomplies auprès de la Cnil et du Conseil d'État dans les délais nécessaires. L'objectif est de faire un appariement de cette enquête avec le panel DADS (le NIR sera la clé d'appariement).

Le caractère obligatoire sera demandé au comité du label.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Deux groupes de conception du questionnaire ont été constitués sur les thèmes de la formation et des mobilités. Ils réunissent des chercheurs et des chargés d'études de l'Insee, de la Dares, de la Depp, du Cereq, du Centre Maurice Halbwachs (CMH), du CEE, de l'Ined et du monde de la recherche.

Le comité de pilotage sera composé essentiellement par les membres de la maîtrise d'ouvrage de l'Insee (le Dera), de la maîtrise d'œuvre statistique de l'Insee (l'UMS), du Département Programmation Gestion de l'Insee (DPG), de la maîtrise d'œuvre informatique de l'Insee et d'un représentant des Directions Régionales de l'Insee.

Le comité de suivi de l'enquête sera composé principalement du concepteur, du Chargé de Projet en Organisation Statistique (CPOS) de l'enquête, de la maîtrise d'œuvre informatique selon l'avancement de l'enquête.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le fichier national de l'enquête sera diffusé, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs, aux chercheurs qui en feront la demande.

Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un *Insee Première* en 2015. Des études plus détaillées seront réalisées par la suite.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation de l'enquête : 2 cadres A à la DG (un CPOS, chef de projet d'organisation statistique, et un concepteur de la division Emploi) et 1 cadre B au Service national informatique de Lille pour l'informatisation du questionnaire. Ces personnes travaillent par ailleurs sur d'autres enquêtes.

40 enquêteurs en région - 300 questionnaires pour le test papier + 300 questionnaires pour le test Capi

Collecte : printemps 2014 - 650 enquêteurs - entre 25 000 et 30 000 questionnaires

Aval : Reprise de la codification des professions et des diplômes.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) :

L'enquête comportera quelques questions sensibles sur l'état civil et sur le numéro de sécurité sociale (NIR).

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2010

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif.
Génération 2010.

2. Service producteur

Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq)
Département des Entrées et Evolutions dans la Vie Active (DEEVA)

3. Service réalisant la collecte

La réalisation des enquêtes sera confiée à un sous-traitant choisi selon la procédure officielle des marchés publics. Conformément au cahier des charges et des clauses techniques rédigé par le Céreq, il sera chargé de concevoir le développement informatique du questionnaire et d'effectuer la passation des questionnaires par téléphone.

4. Historique de l'enquête

Cette nouvelle enquête Génération porte sur les individus ayant quitté pour la première fois le système de formation initiale en 2010. Cette enquête s'inscrit dans un dispositif historiquement ancré au Céreq.

En effet, le dispositif « Génération » a été mis en place à la fin des années quatre-vingt-dix. Cinq « générations » de sortants du système éducatif ont été interrogées jusqu'à présent : les Générations 1992, 1998, 2001, 2004 et 2007.

Une cohorte de sortants sur deux fait l'objet de ré-interrogations : la « Génération 1998 » a été enquêtée quatre fois (trois ans, cinq ans, sept ans et dix ans après la sortie du système éducatif) ; la « Génération 2004 » a été enquêtée trois fois (trois ans, cinq ans et sept ans après la sortie du système éducatif).

La Génération 2010 qui sera interrogée pour la première fois en 2013 pourra faire l'objet de ré-interrogations ultérieurement : deux ans puis cinq ans plus tard (en 2015, puis en 2017).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Cf. annexe 1.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

A la fin des années quatre-vingt-dix, le Céreq a mis en place un dispositif d'enquêtes original qui permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Tous les trois ans, une nouvelle enquête est réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année, quel que soit le niveau de formation atteint.

L'objectif principal du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards sur l'insertion professionnelle des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif, par grands niveaux de formation et diplôme, et par grands domaines de formation. Le dispositif permet d'alimenter la production de grands indicateurs régionaux de l'insertion. Le dispositif permet de reconstituer les parcours des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active et d'analyser ces parcours relativement à leur parcours scolaire et au(x) diplôme(s) obtenus(s). Ces enquêtes doivent également permettre d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation en début de vie active.

Une deuxième finalité du dispositif est de contribuer à une analyse longitudinale approfondie des mobilités professionnelles en début de carrière, grâce aux ré-interrogations envisagées cinq et sept ans après la première interrogation de 2013.

Cette enquête concernera la génération de sortants en 2010. Elle permettra de produire des analyses de l'insertion professionnelle des jeunes sortis en 2010 sur leurs trois premières années de vie active et de comparer les caractéristiques de leur insertion à celles des générations précédentes comparables : enquête en 2001 auprès de la Génération 98, enquête en 2004 auprès de la Génération 2001, enquête en 2007 auprès de la Génération 2004, enquête en 2010 auprès de la Génération 2007. La continuité du dispositif assure des comparaisons sur plus d'une décennie de l'insertion professionnelle des jeunes.

En décrivant la situation professionnelle des jeunes mois par mois depuis la sortie de formation initiale en 2010 jusqu'à la date de l'enquête au printemps 2013, l'enquête fournira une description des trajectoires en terme d'emploi, de chômage, d'inactivité et de reprise d'études. Elle permettra de décrire de manière détaillée chacun des emplois occupés et chacune des périodes de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Des éléments du parcours scolaire et des stages suivis en cours d'études seront également recueillis.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

- *Origine de la demande*
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
- *Utilisateurs potentiels :*
Les utilisateurs sont divers : Ministères chargés de l'Education nationale, de l'Emploi , acteurs publics de l'orientation et de l'insertion des jeunes, acteurs de la formation professionnelle, observatoires de branches, observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, chercheurs, etc.

Cette enquête permettra aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales sur les jeunes issus de certains niveaux de formation (exemple : extension aux non diplômés), de certaines spécialités de formation, de certains établissements de formation (Universités, écoles de la fonction publique) ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. L'échantillon sera élargi en conséquence, comme cela a été fait pour chacune des enquêtes Génération depuis 1998, afin d'obtenir une meilleure précision sur les indicateurs standard mais sans poursuivre l'objectif de représentativité par Université ou école. Les partenaires du Céreq (Ministères, Régions, branches professionnelles..) à l'origine des demandes d'extensions seront aussi utilisateurs des données et des résultats de cette enquête. Les fichiers individuels d'exploitation qui leur seront transmis selon une procédure informatique sécurisée ne permettront pas l'identification des personnes. Les demandeurs d'extensions régionales recevront le fichier de l'ensemble du champ de l'enquête conditionnellement à leur engagement de ne pas produire de résultats comparatifs entre régions ; les données nationales permettant d'apporter les informations de cadrage utiles à la région.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE, les enquêtes IVA et IPA de la DEPP, le panel EVA (entrées dans la vie active) conduit par l'INSEE et l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des sortants de l'université que le SIES (SSM du ministère de l'enseignement supérieur) a mis en place.

Au niveau européen, les sources d'information proviennent des enquêtes Labour Force Survey qui sont une harmonisation des enquêtes sur l'emploi nationales (Enquête Emploi pour ce qui concerne la France).

Les apports des enquêtes Génération résident dans une large couverture du champ des sortants de formation initiale et dans une taille d'échantillon suffisante pour permettre des analyses fines par diplôme et spécialité. Contrairement à d'autres enquêtes d'insertion qui visent des publics segmentés, le dispositif Génération propose un questionnement, une méthodologie et un cadre d'analyse

homogène pour tous, quels que soient leur parcours scolaire, les diplômes obtenus, les domaines et voies de formation.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif des enquêtes Génération du Céreq, dans lequel les enquêtes sont réalisées tous les trois ans auprès d'une nouvelle génération de sortants du système éducatif. Une fois sur deux, les jeunes interrogés une première fois sont réinterrogés cinq puis sept ans après.

Le dispositif est structuré en deux types d'opérations avec en alternance :

- une enquête Génération panélysée (comportant un socle de 30000 à 60000 questionnaires) comprenant plusieurs interrogations.
 - o Une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif
 - o Des ré-interrogations cinq ou sept ans après (la Génération 98 a été ré-interrogée également dix ans après).
- Une enquête reproduisant sur une taille plus réduite (socle de 25000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la Génération panélysée. Cette enquête a vocation à actualiser les indicateurs standard de l'insertion mais n'a pas pour objectif d'analyser les trajectoires longues puisqu'il n'y a pas de ré-interrogation.

Depuis sa création le dispositif est le suivant :

- Interrogation en 1997 de la Génération 92,
- Interrogation en 2001, ré-interrogations en 2003, 2005 et 2008 de la Génération 98,
- Interrogation en 2004 de la Génération 2001,
- Interrogation en 2007, ré-interrogations en 2009, 2011 de la Génération 2004,
- Interrogation en 2010 de la Génération 2007.

L'enquête Génération 2010 pourra faire l'objet de ré-interrogations. **L'opportunité est demandée pour la première interrogation de 2013 et les deux interrogations qui pourraient avoir lieu d'ici 2018.**

Des post-enquêtes sont envisagées sur des thèmes et publics ciblés.

Dans une visée exploratoire, des appariements avec des sources administratives sont envisagés :

- avec le Fichier Historique de Pôle Emploi dans une double finalité : a) permettre de réaliser des études sur le recours au service public de l'emploi et évaluer ses effets sur les parcours des jeunes débutants, b) mesurer si, à terme, cette source administrative peut permettre de réduire la taille du questionnaire et d'améliorer la qualité de l'information en évitant les effets de mémoire et de reconstruction biographique.
- Avec les DADS de l'INSEE pour permettre là aussi une réduction du questionnaire.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus sortis d'une formation initiale quelle qu'elle soit.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est celui des individus sortis de formation initiale en 2010 d'un établissement de formation. Tous les domaines et voies de formation sont concernés.

12. Champ géographique de l'enquête

France Métropolitaine et départements d'outre-mer.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Une base de sondage ad hoc est en cours de constitution par collecte auprès des établissements de formation des fichiers d'élèves inscrits au cours de l'année scolaire 2009-2010. Tous les niveaux et spécialités de formation initiale étant concernés, le Céreq recueille des informations auprès :

- des rectorats pour les formations scolaires de l'éducation nationale (Bases Elèves Académiques),
- des lycées agricoles,
- des Centres de Formation d'Apprentis,
- des Universités,

- des IUFM,
- des écoles dispensant des formations de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur, de commerce, écoles de la santé et du social...)

Le tirage de l'échantillon de l'enquête est prévu fin 2012 selon un plan de sondage à un seul degré avec des probabilités inégales. Le nombre de questionnaires exploitables attendus est de 35 000. Ce nombre pourrait être significativement augmenté compte tenu des demandes d'extensions de nos partenaires.

14. Mode de collecte

Enquête téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur (CATI). L'enquête sera précédée d'une lettre-avis envoyée aux enquêtés pour les informer de l'enquête. Parallèlement à la collecte par téléphone, une collecte par Internet pourrait être menée à titre expérimental afin de mesurer l'impact du mode d'interrogation sur le taux et la qualité des réponses. Si une telle expérimentation était décidée, elle s'accompagnerait d'une augmentation équivalente de la taille de l'échantillon.

Des post-enquêtes pourront être réalisées par Internet sur la base des adresses électroniques demandées aux individus enquêtés.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête aura lieu en 2013 entre avril et juin.

Une ré-interrogation est envisagée deux ans après la première interrogation, une troisième pourrait avoir lieu cinq ans après la première.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 20 minutes.

Le contenu du questionnaire sera proche de la version du questionnaire de l'enquête réalisée en 2007 auprès de la Génération 2004. Il n'est pas prévu de poser des questions sensibles aux enquêtés.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le Comité de Concertation sera identique à celui mis en place lors de la conception de la première interrogation de l'enquête réalisée en 2007 auprès de la Génération 2004. Il comprendra des représentants des principaux partenaires institutionnels du Céreq (Depp, Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire -Dgesco, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Dgesip, Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle - Dgef.), des partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT, FO, UNSA, ..) des représentants d'observatoires, d'organismes d'études et de recherche (Insee, Conseil nationale pour la formation tout au long de la vie - Cnptflv, Institut de recherche en économie de l'éducation - Iredu, Observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications de Lorraine - Orefq, Centres associés au Céreq, ..).

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation des résultats sera principalement réalisée par le Céreq et son réseau de Centres Associés régionaux. Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, Quand l'Ecole est finie, RELIEF) et sur le site Internet du Céreq (www.cereq.fr).

Les premières publications sont prévues à partir de début 2014, notamment un quatre pages de premiers résultats présentant les indicateurs standard de l'insertion professionnelle des jeunes (collection Bref du Céreq).

Les fichiers anonymisés d'enquête seront transmis au centre Maurice Halbwachs pour mise à disposition auprès de la communauté des chercheurs.

Les individus enquêtés seront informés, lors de la passation de l'enquête, sur les possibilités de se procurer les premiers résultats. La collecte des adresses électroniques facilitera la diffusion des premiers résultats auprès des individus interrogés.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
Données détaillées	En 2014, période variable selon le public	France entière	Les Ministères de tutelle ainsi que les partenaires d'extension reçoivent les fichiers détaillés avant la mise à disposition au CMH
Chiffres clés	Début 2014	France entière	4 pages de premiers résultats dans la collection Bref du Céreq
Synthèse	A partir de fin 2014	France entière	Ouvrage de synthèse dans la collection Quand l'Ecole est finie du Céreq
Communication	Début 2014	France entière	- Tableaux d'indicateurs standard sur le site Internet du Céreq - Conférence de presse autour la publication des premiers résultats

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cinq personnes constituent l'équipe chargée de la gestion des enquêtes Génération. Cette équipe est chargée de toute la réalisation des enquêtes depuis la constitution de la base de sondage jusqu'à la mise à disposition des fichiers de détail et leur documentation.

Certaines phases de l'enquête sont confiées à des sociétés externes choisies selon la procédure officielle des marchés publics. Pour cette enquête, le coût externe est estimé à environ 500 000 euros HT. Pour la passation du questionnaire, les tâches suivantes sont sous-traitées :

- Développement du CATI
- Recherche de coordonnées téléphoniques
- Edition et envoi des lettres avis
- Collecte (passation des questionnaires)
- Codification des libellés de professions et de secteurs d'activité.

Chacune de ces opérations est suivie et contrôlée par « l'équipe gestion d'enquêtes » du Département des entrées et évolutions dans la vie active du Céreq. Une personne est également recrutée par le Céreq pour assurer le suivi qualité de la collecte lors de la passation des questionnaires chez le sous-traitant. Elle est présente sur le plateau des télé-enquêteurs tout au long de la phase de collecte.

A ces moyens humains et financiers dédiés à la réalisation des enquêtes s'ajoute la contribution des chargés d'études du Département des entrées et évolutions dans la vie active qui participent à la confection du questionnaire, contribuent au suivi de la collecte et assurent la production des résultats.

Au total, le temps estimé pour la réalisation d'une enquête Génération est de cinq temps plein sur un an, comprenant à la fois le temps des personnes de l'équipe gestion des enquêtes Génération et celui des chargés d'études.

Annexe 1 – Bilan d'exécution de l'interrogation en 2010 de la Génération 2007 et des résultats produits.

Présentation générale

Dans le cadre de l'enquête en 2010 de la Génération 2007, le Céreq a interrogé entre avril et juin 2010 29 000 jeunes parmi les près de 740 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2010.

Cet échantillon se compose d'un échantillon national de 5 000 jeunes sortis de tous niveaux de formation et de 24 000 individus supplémentaires interrogés dans le cadre d'extensions réalisées à la demande d'acteurs nationaux ou régionaux. Des extensions d'échantillon et/ou de questionnement ont ainsi été réalisées pour les organismes suivants : DEPP, Pôle Emploi, DGAFP, DREES, CGDD, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, et 5 régions (Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Aquitaine, Bretagne).

Champ

La Génération 2007 concerne les « primo sortants » de formation initiale en 2006-2007 (année scolaire). Les sortants de formation qui avaient déjà interrompu leurs études au moins un an avant l'année scolaire considérée sont hors champ. Tous les niveaux et domaines de formations sont concernés. De façon plus précise, les critères d'éligibilité pour être dans le champ retenu, nommé ensuite « champ Céreq », sont les suivants :

- avoir été inscrit dans un établissement de formation en France métropolitaine durant l'année scolaire 2006-2007 ;
- avoir quitté le système éducatif entre octobre 2006 et octobre 2007 (*) ;
() sauf pour les formations des Sports et de l'Animation, de la Santé et du Social, ainsi que les doctorants, où les jeunes sortis entre octobre 2006 et décembre 2007 sont également enquêtés.*
- ne pas avoir interrompu ses études durant une année ou plus avant l'année scolaire 2006-2007 (sauf pour raison de santé) ;
- ne pas avoir repris ses études pendant l'année qui a suivi l'entrée sur le marché du travail ;
- avoir 35 ans ou moins en 2007 ;
- être localisé en France métropolitaine au moment de l'enquête (ce qui exclut donc notamment les personnes poursuivant des études à l'étranger ou y allant pour un premier emploi).

Ces conditions sont cumulatives.

Quelques points particuliers concernent l'application de ces critères :

- Bien qu'il s'agisse de contrats de travail au même titre que les contrats de professionnalisation ou que les contrats de qualification, les contrats d'apprentissage sont considérés comme relevant de la formation initiale. Une personne repérée comme sortant de formation en 2006-2007 qui poursuit par un contrat d'apprentissage en 2007-2008 est donc considérée en poursuite d'études, donc hors champ. Ce n'est pas le cas s'il s'agit d'un contrat de professionnalisation ou de qualification.
- Une personne sortie d'un établissement de formation en 2006-2007 qui poursuit des cours par correspondance ou des cours du soir en 2007-2008 est considérée comme en poursuite d'études, donc hors champ, si elle n'a pas d'emploi en parallèle. Si elle a un emploi en parallèle, sa situation d'emploi prime.
- Une personne sortie d'un établissement de formation en 2006-2007 mais poursuivant ses études en 2007-2008 comme élève fonctionnaire n'est pas considérée comme étant en poursuite d'études ; elle est considérée en emploi. Les personnes en deuxième année d'IUFM sont donc, en particulier, considérées comme étant en emploi.

Questionnaire

Le questionnaire de l'enquête 2010 est une version réduite de celui de l'enquête 2007 auprès de la Génération 2004. Seules quelques questions ont été ajoutées à la marge. Les informations disponibles sont réduites au sens où seuls le premier emploi et l'emploi à la date d'enquête sont décrits dans le détail mais plus les autres emplois intermédiaires. L'appréhension de l'origine sociale est restreinte à la catégorie socioprofessionnelle du père et la

nationalité des parents à la naissance n'a pas été collectée. Les principaux ajouts résultent des extensions de questionnement réalisées pour certaines extensions.

La durée d'interrogation visée était de l'ordre de 15-16 minutes en moyenne hors extensions de questionnement (16 minutes 50 avec ces extensions).

Le questionnaire commence par une partie filtre destinée à valider l'identification de l'individu et à vérifier les critères d'éligibilité : l'interlocuteur est-il le « bon individu » ? Fait-il partie du champ (champ Céreq ou champ d'une extension, selon les cas) ? Le questionnaire de base aborde ensuite successivement les thèmes suivants : le parcours scolaire, le calendrier mensuel d'activité sur les trois années suivant la sortie du système éducatif, les caractéristiques individuelles et l'environnement familial. Concernant le calendrier mensuel d'activité, l'ensemble des séquences sont mentionnées mais seul le premier emploi et la situation à la date de l'enquête sont décrits de façon détaillée.

A ce questionnaire de base s'ajoutent des modules d'extensions.

Certains figuraient déjà dans le questionnaire de l'enquête 2007 auprès de la Génération 2004: le module «Thèses », lié à l'extension Docteurs, le module Post-initiaux « santé/social, le module Post-initiaux « sport ». Chacun de ces modules a été passé auprès de populations spécifiques identifiées : le module Thèses, auprès de docteurs (hors santé) ; les modules post-initiaux, respectivement auprès des personnes sortant des formations des domaines Santé/social ou des formations du Sport. Ces modules Post-initiaux ne concernent que les personnes qui ne sont pas en sortie de formation initiale. Ils remplacent alors la partie « Parcours scolaire » du questionnaire standard.

Outre ces trois modules, deux autres modules ont été développés spécifiquement pour l'enquête 2010 auprès de la Génération 2007, également dans le cadre d'extensions de questionnement :

- un module « Stages » pour l'extension de la DGAFP, passé auprès d'un sous-échantillon d'environ 5 000 jeunes tirés dans l'échantillon global ;

- un module « Intermédiaires du marché du travail » pour l'extension de Pôle Emploi, passé auprès du même sous-échantillon des 5000 que le module « Stages », ainsi que des jeunes résidant en ZUS et des non diplômés.

Afin de conserver une certaine cohérence dans le questionnement, la plupart des modules sont insérés dans le questionnaire général. Le module « stages » fait exception, d'une part parce qu'il est nettement plus long que les autres ; d'autre part, parce qu'il concerne une grosse partie de l'échantillon central. Il a donc été placé en fin de questionnaire, pour ne pas perturber la collecte du questionnaire principal.

Plan de sondage et pondération

Tout comme pour les précédentes enquêtes « Génération », l'enquête 2010 auprès de la Génération 2007 s'appuie sur un échantillonnage aléatoire. Le plan de sondage de l'enquête est un tirage aléatoire à un seul degré avec probabilité inégale. Cette probabilité est calculée de façon itérative : un taux de sondage initial permet d'abord de simuler un échantillon répondant aux seuls besoins du Céreq. Des surpondérations sont ensuite estimées de façon à répondre aux besoins des différentes extensions d'échantillon. Une fois ces calculs réalisés, les poids de sondage finaux calculés permettent de procéder au tirage en une seule étape.

La définition du plan de sondage a nécessité de résoudre trois défis :

- dimensionner l'échantillon au plus juste afin de ne réaliser ni trop, ni trop peu de questionnaires, en faisant des hypothèses sur les taux de succès ;
- tenir compte d'une clé de passage entre les niveaux de sortie, connus dans la base de sondage, et le plus haut diplôme attendu, inconnu avant l'enquête mais qui constitue la catégorisation cible pour la publication des résultats de base ;
- répartir l'échantillon entre les nombreuses extensions, point particulièrement crucial dans l'enquête 2010 puisque ces extensions constituent l'essentiel de l'échantillon.

Pour faire face à un éventuel taux de réponse insuffisant, un échantillon de « réserve », injectable en cours d'enquête en cas de besoin, a également été constitué.

En pratique, l'échantillon et la réserve ont été calibrés en faisant des hypothèses de taux de succès sur la base de l'enquête 2007 auprès de la Génération 2004. Il a été tenu compte de la forte amélioration de la qualité de la base de sondage en ce qui concerne la disponibilité de numéros de téléphone.

Les coefficients de pondération ont été obtenus en corrigeant les poids de tirage initiaux du taux de couverture (défaut d'exhaustivité de la base de sondage dû à la non-réponse de certains établissements), du taux d'envoi en enquête (l'ensemble de l'échantillon tiré n'est pas envoyé en enquête, notamment en raison de l'absence de coordonnées téléphoniques), de la non-réponse et du calage sur marges.

La plupart des extensions d'échantillon concernait des personnes entrant dans le champ défini au début de cette annexe. Aucune pondération spécifique n'a donc été réalisée pour elles. L'appartenance à une extension a été prise en compte quand cela apparaissait nécessaire pour affiner certains calculs des différentes étapes d'élaboration de la pondération. Par exemple, des modèles de non réponse distincts ont été estimés pour les répondants appartenant à chacune des régions d'extension.

En revanche, les extensions de la DGAFP, des formations du « Sport » et des formations « Santé/Social » concernaient aussi des personnes hors du champ du Céreq : fonctionnaires, pour la première ; diplômés non primo sortants, pour les deux autres. Chacune de ces extensions a donc fait l'objet d'une pondération spécifique.

Une pondération spécifique a également été réalisée pour permettre l'exploitation du sous-échantillon des «5000», selon le même principe général énoncé précédemment.

Recherches téléphoniques

La procédure de recherche des coordonnées téléphonique est continuellement améliorée. L'enquête s'effectuant par téléphone, la capacité à disposer de coordonnées téléphoniques fiables est essentielle. Dans 25% des cas, les coordonnées téléphoniques n'étaient pas disponibles dans les fichiers transmis par les établissements de formation. Les autres pouvaient avoir changé de numéro de téléphone, notamment en cas de déménagement au cours des trois années qui séparent la sortie de formation de la période d'enquête. Une phase d'enrichissement de l'échantillon en coordonnées téléphoniques a donc été réalisée en amont de la collecte.

Contacts avec les enquêtés – lettres-avis, numéro vert

Des lettres-avis ont été envoyées aux individus enquêtés de manière à les prévenir et à leur fournir un numéro vert permettant de communiquer de nouvelles coordonnées téléphoniques, fixer un rendez-vous ou signifier un refus de répondre à l'enquête.

Sur la lettre avis, une nouveauté a été intégrée sur les moyens pour les destinataires de mettre à jour leurs coordonnées téléphoniques ou refuser de répondre à l'enquête : une boîte mail a été ouverte, avec la même finalité que le numéro vert (exceptée la réponse directe à l'enquête).

Un lien Internet a été intégré dès la page d'accueil du site du Céreq, qui a été entièrement rénové, pour rediriger les internautes sur un espace réservé à l'enquête. La page d'accueil de l'enquête présentait en quelques lignes les enquêtes Génération et apportait des détails sur l'interrogation en cours.

Les enquêtes téléphoniques

La collecte de l'enquête s'est déroulée par téléphone du 6 avril au 10 juillet 2010. L'interrogation des individus a été réalisée par téléphone, avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur (CATI). Cette opération a mobilisé jusqu'à 70 télé-enquêteurs durant quatre mois.

Les enquêtes ont été réalisées du lundi au samedi. En semaine, trois créneaux horaires ont été mis en place: en journée (11h45-17h45) et en soirée (18h-20h45), du lundi au vendredi et le samedi, de 10h à 18h. L'ouverture du plateau d'enquête en journée confirme que cela permet de joindre des cibles peu joignables en soirée. Cela avait été constaté pour l'interrogation de 2007 auprès de la Génération 2004.

Deux types de terrain ont été mis en place. Un plateau de « pré-qualification » visant à obtenir un numéro d'appel unique et valide. Un plateau d'« enquête » pour la passation du questionnaire.

La part des téléphones portables et numéros spéciaux ne cesse d'augmenter au fil des années : 13% des numéros de téléphone des enquêtes réalisées pour l'enquête en 2001 de la Génération 1998 ; 28% pour l'enquête en 2004 de la Génération 2001 ; 40% pour l'enquête en 2007 de la Génération 2004 et 65% l'enquête en 2010 de la Génération 2007. Ainsi, la part des enquêtes réalisées par téléphone portable a été supérieure aux estimations (une part de 50% était attendue). Par ailleurs, les numéros spéciaux soumis à une facturation plus forte que les portables chez les opérateurs (numéros internet freebox, livebox,...) risquent d'être encore plus nombreux lors des prochaines enquêtes.

Remarque : un bilan de l'enquête en 2010 auprès de la Génération 2007 plus détaillé sur les différentes phases de l'enquête sera communiqué au Comité du Label lors de la présentation de l'enquête 2013 auprès de la Génération 2010.

Résultats - Les publications de l'enquête 2010 de la Génération 2007

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », Bref numéro 283, 4p., <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Le-diplome-un-atout-gagnant-pour-les-jeunes-face-a-la-crise>,
- Quand l'école est finie, en cours, publication prévue pour février 2012,
- Bref de premiers résultats sur l'insertion des jeunes sortants de l'enseignement supérieur, en cours.
- Bref de premiers résultats sur l'insertion des jeunes sortants de l'enseignement secondaire, en cours.

Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO) Enquête trimestrielle

1. Intitulé de l'enquête

Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO) - Enquête trimestrielle.

2. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est postale. Le routage et la saisie des questionnaires sont sous-traités à des prestataires extérieurs sélectionnés sur appel d'offre. La correction et l'exploitation des questionnaires sont réalisés en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares.

4. Historique de l'enquête

L'enquête existe depuis 1946 ; le questionnaire a déjà fait l'objet de plusieurs refontes dont la dernière date de janvier 2006. L'enquête rénovée présentée s'inscrit dans le cadre de la refonte de l'ensemble du dispositif Acemo (applications informatiques, questionnaires...). L'opportunité est demandée pour cinq années à partir de 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse à l'enquête trimestrielle Acemo est d'environ 80 %. Les publications conjoncturelles dans la collection « Dares Indicateurs » sont assurées dans les délais (45 jours après la fin du trimestre pour les résultats provisoires, 80 jours pour les résultats définitifs) et permettent la réponse aux demandes tant nationales qu'européennes. Les données de l'enquête ont été utilisées récemment en panel dans deux études : l'une sur la diffusion des revalorisations du Smic tout au long de l'échelle des salaires, l'autre sur l'impact des négociations salariales de branche sur les salaires de base. Les fichiers de l'enquête sont par ailleurs régulièrement demandés par des équipes de recherche (Banque de France, CREST).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête trimestrielle a plusieurs objectifs principaux :

- elle fournit l'évolution des salaires de base - salaire mensuel de base (SMB) et salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) -, utile au suivi de la conjoncture salariale, à l'indexation du Smic¹ et au calcul d'indices de prix du travail ;
- elle sert à mesurer la durée hebdomadaire du travail offert et ses fluctuations de court terme ;
- en matière d'emploi salarié, elle est une des sources utilisées pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi et fournit une proportion de salariés à temps partiel et en contrat à durée déterminée ;
- une fois par an (au premier trimestre), elle permet d'estimer la proportion de salariés touchés par la revalorisation de Smic ;
- elle permet de publier des statistiques par grandes catégories de conventions collectives : indices d'évolution de salaire de base, proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic.
- elle permet de répondre au règlement européen d'envoi trimestriel des taux d'emplois vacants à Eurostat.

¹ Le Smic est indexé sur la hausse des prix à la consommation (hors tabac) et sur la moitié de l'augmentation annuelle du pouvoir d'achat du SHBO, mesurée par l'enquête trimestrielle Acemo.

Outre ces objectifs principaux, elle répond aussi aux besoins d'information suivants :

- elle procure à l'Insee des données complémentaires pour l'analyse conjoncturelle du coût du travail (montant des primes dans les rémunérations pour un calcul d'indice du coût du travail hors primes ; mesure d'un « effet » chômage partiel avec la collecte des rémunérations associées) ;
- elle collecte, pour environ un quart de l'échantillon (établissements entrants et établissements dont on souhaite mettre à jour les pondérations), des données relatives aux conventions collectives et à la répartition de l'effectif salarié par niveau de qualification. Ces données, indispensables pour le suivi des rémunérations des postes de travail les plus représentatifs, étaient jusqu'ici collectés dans l'enquête Acemo « complémentaire », qui sera supprimée.

L'enquête aborde cinq thèmes :

- l'emploi salarié et ses différentes formes : effectif total, part de salariés à temps partiel, en contrat à durée déterminée ou au forfait ;
- les rémunérations globales pour l'ensemble de l'établissement : montant brut, montant des primes et rémunérations associées au chômage partiel ;
- les fluctuations à court terme de la durée du travail : durée collective hebdomadaire de travail, recours au forfait en nombre de jours, volume d'heures supplémentaires ou complémentaires et effectifs concernés ;
- le suivi des rémunérations des postes de travail les plus représentatifs : évolution du salaire mensuel de base et de l'horaire mensuel de base correspondant par grande catégorie de salariés ;
- les « emplois vacants » (emplois pour lesquels l'établissement fait des démarches de recherche de candidats).

Des indicateurs sont calculés pour l'ensemble du champ et par secteurs d'activité économique. Par ailleurs, les indices de salaires mesurés concernent le salaire de base, c'est-à-dire hors primes, indemnités et autres formes de rémunération. Ce sont des indices à « structure constante » qui suivent le salaire associé à un poste de travail et à un niveau hiérarchique donnés.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête trimestrielle fournit des indicateurs conjoncturels sur l'emploi salarié, la durée hebdomadaire de travail et l'évolution des salaires. A ce titre, elle répond à de nombreuses demandes émanant des institutions européennes, des ministères, des partenaires sociaux, des organisations professionnelles, des collectivités territoriales, et plus généralement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Concernant les indicateurs fournis à l'Union Européenne, l'enquête trimestrielle Acemo répond au règlement n°1165/98 du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, qui prévoit notamment la fourniture par les Etats membres d'un certain nombre de statistiques trimestrielles, dont le volume d'heures de travail effectuées. Depuis 2002, elle permet aussi de transmettre des taux d'emplois vacants, demandés d'abord dans le cadre d'un accord informel (Gentlemen's Agreement), puis par le règlement n°453/2008 du 23 avril 2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants. Le département de l'emploi et revenus d'activité de l'Insee utilise en outre les informations de l'enquête sur la durée du travail pour calculer les indices du coût de la main-d'œuvre, dont l'élaboration est définie par le règlement communautaire n°450/2003 du 27 février 2003.

Les résultats servent aussi à l'Insee pour mesurer un volume d'heures travaillées dans le cadre des comptes trimestriels.

Sur le thème des salaires, les chargés d'études et chercheurs exploitent également l'aspect longitudinal de l'enquête, puisque l'on suit pendant plusieurs trimestres le salaire de base de postes prédéfinis (par exemple pour analyser la diffusion d'une hausse du SMIC).

8. **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources** (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête trimestrielle est la seule source disponible au moment de la publication de l'estimation flash de l'emploi salarié trimestriel, 45 jours après la fin du trimestre considéré.

C'est également la seule source statistique qui fournit une évolution conjoncturelle des salaires de base, ainsi que des fluctuations à court terme de la durée de travail. Elle est, à côté de l'Acoss, une source d'information sur le recours aux heures supplémentaires ou complémentaires : volume d'heures et effectifs salariés concernés chaque trimestre. La collecte de données sur les heures supplémentaires par l'Acoss étant liée à l'existence d'un dispositif spécifique d'exonération susceptible de varier au fil du temps, le maintien d'un questionnement à ce sujet dans l'enquête trimestrielle Acemo, selon une méthodologie pérenne, a été jugé nécessaire par le comité de pilotage de la refonte du dispositif d'enquêtes Acemo.

En matière d'information sur les formes d'emploi (proportion de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée) par secteur d'activité, elle complète utilement l'enquête Emploi, en particulier pour la publication de données par taille d'entreprise.

L'enquête trimestrielle fournit des informations sur les rémunérations associées au chômage partiel qui complètent utilement les autres sources existantes. En effet, l'Acoss et la DGEFP ne disposent que de données partielles sur les rémunérations associées au chômage partiel. L'information mensuelle ou trimestrielle collectée par l'Acoss ne concerne que les indemnités soumises au taux normal de CSG et n'inclut pas les indemnités de chômage partiel totalement exonérées (prises en charge par l'Etat). Les données de la DGEFP concernent les montants d'indemnités du chômage partiel versés par l'État mais sont délicates à utiliser du fait du retard de calendrier lié à la nature des données (remboursements).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête trimestrielle est au centre du dispositif d'enquêtes Acemo. Sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus, elle est complétée par deux enquêtes structurelles : l'enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés (PIPA) et l'enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés. Par ailleurs, une enquête Acemo porte sur les entreprises de 1 à 9 salariés (TPE). Ces autres enquêtes font chacune l'objet d'une demande d'opportunité spécifique.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est l'établissement. Cependant, certaines entreprises ayant une gestion centralisée de leur politique salariale et ne disposant donc pas facilement de certaines informations au niveau de leurs établissements, sont autorisées à répondre de façon groupée sur un même questionnaire pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête couvre les établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, situés en France métropolitaine. Sont exclus du champ des effectifs salariés les intérimaires et les stagiaires.

L'ensemble des secteurs sont couverts, à l'exception des établissements d'activité principale et de catégories juridiques suivantes :

- l'agriculture (codes APE 01 à 03) ;
- les activités des ménages (codes APE 97 et 98) ;
- les activités extraterritoriales (code APE 99) ;
- l'administration publique et les organismes de sécurité sociale (code APE 84 ou catégorie juridique débutant par 7) ;
- les associations de type loi 1901 de l'action sociale (codes APE 87 et 88 avec catégorie juridique débutant par 92, "association loi 1901") ;
- les syndicats de copropriété (catégorie juridique 9110, "syndicats de propriétaires").

L'enquête trimestrielle Acemo couvre au final 12 millions de salariés sur les 23 millions de l'ensemble de l'économie en France métropolitaine, au 31/12/2009.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête porte sur les établissements du champ situés en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est une base d'établissements employeurs constituée à partir d'un extrait de Sirene complété des informations issues des collectes Acemo antérieures et conservées dans la base de gestion des enquêtes Acemo. Le fichier extrait de Sirene est augmenté d'un certain nombre d'unités devant être interrogées (car présentes dans la liste des unités Acemo, bien qu'« absentes » de Sirene. Il s'agit par exemple de successions de SIRET non encore répercutées dans le fichier SIRENE, ou d'unités non repérées dans SIRENE : effectif salarié non connu, établissement repris sans que le lien soit encore fait avec le futur repreneur, etc.), et réduit des unités que l'on a repérées comme ne devant pas être interrogées (information non encore à jour dans SIRENE et connue via les enquêtes Acemo : fermeture, restructuration, etc.). 5 % des établissements de l'échantillon, couvrant 40 % des salariés répondent de façon « groupée », c'est-à-dire pour l'ensemble de l'entreprise.

Environ 34 000 unités sont enquêtées. Les unités (établissement ou entreprises groupées) de 250 salariés ou plus sont interrogées de façon exhaustive ; les unités de taille inférieure sont pour leur part renouvelées au bout de quatre ans de présence dans l'échantillon.

L'échantillon de l'enquête est stratifié selon deux critères : le secteur d'activité (Naf rév. 2 en 88 positions) et la taille de l'unité répartie en 6 tranches d'effectifs.

14. Mode de collecte

La collecte s'effectue par voie postale à la fin de chaque trimestre pour le trimestre précédent. Un projet de collecte par internet est à l'étude en vue d'une mise en œuvre d'ici mi-2014.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Chaque trimestre, la collecte débute la dernière semaine du trimestre sur lequel porte l'enquête. Une première relance des établissements non répondants est réalisée 25 jours après la fin du trimestre, une deuxième 45 jours après la fin du trimestre. Ces relances postales sont accompagnées de questionnaires. Un constat de non réponse est en outre envoyé aux 1 500 unités les plus grandes en taille 70 jours après la fin du trimestre.

Les informations demandées portent selon les thèmes sur :

- l'ensemble du trimestre précédent (rémunérations brutes, primes, heures supplémentaires et complémentaires, chômage partiel) ;
- le dernier mois du trimestre précédent (salaire mensuel de base) ;
- le dernier jour du trimestre précédent (effectifs salariés, CDD, répartition des effectifs selon la durée du travail) ;
- ou le trimestre en cours (emplois vacants).

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Pour permettre le calcul de l'évolution des salaires, il est demandé d'indiquer le salaire mensuel de base pour douze postes représentatifs dont le libellé d'emploi et le niveau hiérarchique sont pré-imprimés. Les effectifs de chaque niveau hiérarchique ne sont pas collectés chaque trimestre, mais une fois tous les quatre ans environ afin de mettre à jour les pondérations utilisées pour le calcul de l'évolution des salaires. A partir de 2013, la collecte de cette information se fera dans le cadre du questionnaire de l'enquête trimestrielle, pour les établissements entrant dans l'échantillon ou pour lesquels une mise à jour est nécessaire (auparavant, cette collecte faisait l'objet d'une enquête complémentaire).

Au total, trois questionnaires d'enquête trimestrielle sont utilisés selon le trimestre et le type d'entreprises concernés :

- Questionnaire 1 : au 1^{er} trimestre de chaque année, les établissements entrant dans l'échantillon et ceux dont on souhaite mettre à jour les pondérations (soit au total un quart de l'échantillon) reçoivent un questionnaire (format A3 recto verso) qui regroupe le questionnement de l'enquête trimestrielle, le questionnement relatif au Smic (dont le nombre de bénéficiaires de la revalorisation du Smic) et celui relatif aux conventions collectives et à la répartition de l'effectif salarié par niveau de qualification ;
- Questionnaire 2 : au 1^{er} trimestre de chaque année, les autres établissements reçoivent un questionnaire (format A3 recto verso) qui regroupe le questionnement de l'enquête

trimestrielle et le questionnement relatif au Smic (dont le nombre de bénéficiaires de la revalorisation du Smic) ;

- Questionnaire 3 : aux 2^e, 3^e et 4^e trimestres, l'ensemble des établissements reçoit le questionnaire (format A4 recto-verso) relatif à l'enquête trimestrielle seule.

Le temps de réponse au questionnaire 3 de l'enquête est actuellement évalué à une demi-heure en moyenne. Des opérations de test menées en 2011 ont permis d'estimer le temps de réponse au questionnaire 1 à environ quarante minutes. L'introduction en fin de questionnaire d'une question sur la charge de réponse, dès janvier 2012, permettra d'affiner l'estimation.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Un groupe de travail spécifique à la révision du questionnaire de l'enquête trimestrielle Acemo a été constitué avec des représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (Département emploi et revenus d'activité ; Département des comptes nationaux) et de l'Accoss.

En outre, le projet de questionnaire a été présenté au comité de pilotage de la refonte du dispositif Acemo, lequel réunit des représentants de différents services du ministère du Travail (Dares, Direction générale du travail, Direction de l'administration générale et de la modernisation des services) ainsi que l'Insee (Département emploi et revenus d'activité). Il a été également présenté au comité de concertation, qui réunit des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont mis à disposition dans un délai particulièrement bref :

- les résultats provisoires sont publiés à 45 jours, afin de fournir des indicateurs sur l'emploi et les salaires (SHBO / SMB) au niveau NA 4 (ensemble, industrie, construction, tertiaire) de la nomenclature d'activité économique NAF rev.2 et sur la durée du travail au niveau agrégé ;
- les résultats définitifs sont publiés à 80 jours ; les résultats sont présentés à un niveau plus fin de la nomenclature d'activité économique NAF rév.2 et de nouveaux indicateurs sont produits (taux de CDD, de temps partiel, de salariés au forfait, volume d'heures travaillées, etc.).

La date de disponibilité des résultats est connue quatre mois à l'avance ; le planning annuel est fixé en novembre de l'année précédant l'exploitation.

Les résultats sont publiés dans la collection « Dares Indicateurs » et mis en ligne sur le site internet du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé le jour de diffusion. Des tableaux détaillés sont également diffusés sur le site Internet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (Dares). La diffusion des chiffres est signalée sur la page de conjoncture du site internet de l'Insee qui renvoie sur le site internet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Des retours d'information aux établissements enquêtés sont réalisés sous forme de pastilles indiquant les résultats agrégés du trimestre t-1 sur le questionnaire de l'enquête portant sur le trimestre t. Un retour plus complet des principaux résultats issus de l'enquête au 31 décembre est adressé chaque année aux unités enquêtées lors du routage des questionnaires du 2ème trimestre.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La réalisation de l'enquête mobilise 1,2 EQTP cadre statisticien et 8 EQTP gestionnaires d'enquêtes. Les coûts de maintenance informatique sont faibles, de l'ordre de 3 jours par an. Les applications permettant le traitement de l'enquête étant en cours de refonte, ces coûts sont cependant susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance pour l'impression des questionnaires et des enveloppes, le routage et la saisie génère des coûts externes annuels estimés à environ 450 k€.

Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO) Enquête annuelle sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés (PIPA)

1. Intitulé de l'enquête

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) - Enquête annuelle sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne entreprise (PEE) et l'Actionnariat des salariés (PIPA).

2. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est postale. Le routage et la saisie des questionnaires sont sous-traités à des prestataires extérieurs sélectionnés sur appel d'offre. La correction et l'exploitation des questionnaires sont réalisés en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares.

4. Historique de l'enquête

L'enquête sur la « Participation, l'intéressement, les PEE et l'actionnariat des salariés » est collectée sous sa forme actuelle depuis 2006. L'enquête rénovée s'inscrit dans le cadre de la refonte de l'ensemble du dispositif Acemo (applications informatiques, questionnaires...). Le nouveau questionnaire prévoit l'introduction de modules tournants sur différents thèmes. L'opportunité est demandée pour cinq années à partir de 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse à l'enquête est d'environ 72 %. Tous les ans, une publication spécifique dans la collection « Dares Analyses » est réalisée pour présenter les grands résultats de l'enquête. Les fichiers de l'enquête sont par ailleurs régulièrement exploités par des équipes de recherche (Centre d'Études pour l'Emploi, CREST, Centre Européen de Recherche en Économie Financière et Gestion des Entreprises, etc.)

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête ACEMO-PIPA a plusieurs objectifs :

- fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, comme la part des entreprises et des salariés couverts par des accords, ainsi que les montants annuels concernés ;
- renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne (PEE, PEI et PEG d'une part et PERCO, PERCO-I et PERCO-G d'autre part²), et sur la provenance des sommes versées sur ces plans ; pour les sociétés par actions, permettre de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié.
- Avec l'instauration de modules tournants tri-annuels, accroître la connaissance dans trois domaines complémentaires du salaire : le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à une assurance maladie complémentaire avec la part de la prime prise en charge par l'entreprise ; le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à un dispositif de retraite

² PEE : Plan d'Épargne Entreprise, PEI : Plan d'Épargne Inter-entreprises, PEG : Plan d'Épargne de Groupe, PERCO : Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif, PERCO-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Inter-entreprises, PERCO-G : Plan d'Épargne Retraite Collectif de Groupe.

supplémentaire facultative ainsi que les montants versés ; la part des sociétés par actions ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié.

L'enquête aborde donc quatre thèmes fixes chaque année :

- la participation : l'enquête cherche à savoir quelles entreprises ont mis en place un accord de participation (ou sont sous un régime d'autorité pour les entreprises de plus de 50 salariés) et si l'exercice sur lequel porte l'enquête a permis de distribuer de la participation. Elle cherche également à déterminer le cas échéant à quel dispositif ces montants ont été affectés ;
- l'intéressement : l'enquête cherche à connaître les entreprises qui ont mis en place un accord d'intéressement et si l'exercice sur lequel porte l'enquête leur a permis de distribuer de l'intéressement ;
- les plans d'épargne entreprise : les informations collectées ont trait au type de plan (entreprise, interentreprises ou groupe) auquel ont accès les salariés et à l'origine des fonds affectés à ces plans ;
- Les plans d'épargne retraite collectif : les informations collectées ont trait au type de plan (entreprise, interentreprises ou groupe) auquel ont accès les salariés et à l'origine des fonds affectés à ces plans.

Elle aborde également trois autres thèmes, en alternance sur trois ans :

- l'actionnariat salarié : le questionnement de l'enquête porte sur l'existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise ;
- l'assurance complémentaire santé : l'enquête interroge sur l'accès des salariés à une assurance maladie complémentaire collective, sur les sommes versées par l'entreprise et la part qu'elles représentent dans la prime totale ;
- la retraite supplémentaire facultative : les questions portent sur l'accès des salariés à des dispositifs de retraite supplémentaire facultative, la nature des dispositifs, les montants versés et le nombre de salariés concernés.

7. **Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats**

Le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé – la Dares mais aussi les cabinets ministériels, la Direction Générale du Travail ou la Drees – et les partenaires sociaux souhaitent disposer d'informations sur les bénéficiaires de l'épargne salariale.

En outre, des demandes nouvelles, émanant notamment de la Drees, ont émergé sur la retraite supplémentaire et sur la complémentaire santé.

Afin de répondre à ces demandes tout en limitant la longueur du questionnaire (A3 recto-verso), le nouveau projet de questionnaire comporte une partie fixe (collecte des indicateurs annuels) et 3 modules tournants : actionnariat salarié, retraite supplémentaire et complémentaire santé (l'ordre des modules n'est pas encore arrêté).

Les fichiers de données d'enquête font par ailleurs régulièrement l'objet de demandes au Comité du Secret de la part de chercheurs universitaires.

8. **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)**

L'enquête ACEMO-PIPA est une des rares sources d'information disponibles sur l'épargne salariale. Elle est la seule fournissant des informations détaillées par secteurs d'activité, en particulier sur l'affectation de la participation et sur l'origine des fonds déposés dans les plans d'épargne au niveau des entreprises. Elle seule permet de déterminer les montants correspondant à l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale une année donnée.

L'enquête ACEMO-PIPA complète par ailleurs plusieurs dispositifs et enquêtes du système statistique public :

- concernant les accords d'entreprise, la Dares organise, conjointement avec la Direction Générale du Travail, une remontée des accords concernant l'épargne salariale s'appuyant sur les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*Direccte*). Sont concernés par ces remontées les accords de participation et d'intéressement, ainsi que les règlements de plans. Cette source permet essentiellement de déterminer le nombre d'accords déposés. Seuls les accords de participation et d'intéressement sont étudiés dans le détail. Cette source ne fournit pas d'informations sur les flux financiers engendrés par ces accords.

- L'Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la Structure des Salaires (ECMOSS) réalisée par l'Insee fournit des informations sur les sommes perçues par les salariés au titre de la participation, de l'intéressement ou l'abondement de l'employeur au PEE et au PERCO (sans distinction possible entre PEE et PERCO) l'année de l'enquête. En revanche, l'enquête Ecmoss ne permet pas de renseigner annuellement sur l'accès potentiel des salariés aux dispositifs d'épargne salariale (y compris ceux qui ne perçoivent rien) : l'existence d'accord (de participation, d'intéressement, d'un PEE/Perco) est demandée seulement dans le volet établissement, tous les deux ans en configuration "ESS", structure des salaires.
- le rapport annuel de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) fournit des données sur les Fonds Communs de Placement d'Entreprise, en particulier sur les agréments délivrés et sur les évolutions de l'encours global. Ces données ne couvrent pas la participation ni l'intéressement.

Deux sources administratives fournissent également de l'information sur l'épargne salariale, mais sans le détail de l'enquête PIPA. Depuis 2008, les sommes attribuées au titre de la participation, de l'intéressement ainsi que les abondements des employeurs aux plans d'épargne font l'objet d'une déclaration séparée dans la DADS ; les premières expertises montrent cependant une forte sous-déclaration de ces montants. Par ailleurs, l'instauration d'un forfait social (LFSS 2009) qui taxe les montants distribués au titre de l'intéressement, de la participation, des abondements aux PEE et PERCO ainsi que les contributions aux régimes de retraite supplémentaire rend également possible l'estimation des montants totaux distribués au titre de l'épargne salariale à partir de données des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Acos ; mais ces données restent très agrégées, sans distinction possible entre les différents dispositifs concernés.

Concernant le thème de la complémentaire santé, le module tournant viendrait en complément de l'enquête PSCE (Protection sociale complémentaire d'entreprise) de l'IRDES. Cette enquête fournit des informations sur la contribution de l'employeur à la prime d'assurance complémentaire santé mais la fréquence de collecte est plus faible (tous les 6 ans au lieu de 3 ans dans le futur dispositif PIPA) et la qualité des données moindre (taux de réponse de l'ordre de 45%, taille d'échantillon réduit).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête ACEMO-PIPA complète les autres enquêtes du dispositif ACEMO sur le champ particulier de l'épargne salariale. Les autres enquêtes du dispositif Acemo font chacune l'objet d'une demande d'opportunité spécifique.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, certains accords et plans sont mis en place au niveau d'un groupe d'entreprises. Dans ce cas, si l'entreprise interrogée n'est pas celle qui est tête de groupe pour l'accord, elle doit préciser l'identifiant SIREN de l'entreprise signataire pour permettre une consolidation des résultats au niveau des entreprises interrogées du groupe.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête couvre les entreprises de 10 salariés ou plus, situés en France métropolitaine. Sont exclus du champ des effectifs salariés les intérimaires et les stagiaires.

L'ensemble des secteurs sont couverts, à l'exception des établissements d'activité principale et de catégories juridiques suivantes :

- l'agriculture (codes APE 01 à 03) ;
- les activités des ménages (codes APE 97 et 98) ;
- les activités extraterritoriales (code APE 99) ;
- l'administration publique et les organismes de sécurité sociale (code APE 84 ou catégorie juridique débutant par 7) ;
- les associations de type loi 1901 de l'action sociale (codes APE 87 et 88 avec catégorie juridique débutant par 92, "association loi 1901") ;
- les syndicats de copropriété (catégorie juridique 9110, "syndicats de propriétaires").

L'enquête couvre au final 12,3 millions de salariés sur les 23 millions de l'ensemble de l'économie en France métropolitaine, au 31/12/2009.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête porte sur les entreprises du champ situées en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de l'année N est constituée des entreprises du champ en activité au 31 décembre N-1. Elle est mise à jour par les retours reçus sur les autres enquêtes ACEMO entre cette date de référence et le moment du tirage (avril de l'année N).

La strate exhaustive est constituée des entreprises de 250 salariés ou plus, des entreprises « têtes de groupe » pour un accord d'épargne salariale en N-1 et des entreprises cotées (liste fournie chaque année par l'AMF).

Le plan de sondage des autres unités est stratifié par secteur (NAF38) et taille d'entreprise (10-19 salariés, 20-49 salariés, 50-99 salariés et 100-249 salariés), avec une optimisation sur la masse salariale. Au besoin, certaines strates de tirage, trop petites, sont regroupées.

L'échantillon est renouvelé par quart tous les ans.

Environ 18 000 unités sont enquêtées annuellement.

14. Mode de collecte

La collecte s'effectue par voie postale. Un projet de collecte par internet est à l'étude en vue d'une mise en œuvre pour la collecte 2014.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête démarre chaque année au mois de mai, soit généralement quelques semaines après la clôture des comptes de l'entreprise, ce qui permet à l'entreprise de disposer aisément des informations sur lesquelles elle est interrogée. Une relance des entreprises non répondantes est réalisée à la fin du mois d'août.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Afin de recueillir un maximum d'informations sans alourdir la charge de réponse des entreprises, une distinction est opérée entre les variables dont la collecte est nécessaire annuellement et celles dont la connaissance tri-annuelle peut suffire (ceci constitue une évolution par rapport à la version précédente du questionnaire).

Le temps de réponse à l'enquête a été évalué en moyenne à une heure sur la base de l'ancien questionnaire. L'introduction en fin de questionnaire d'une question sur la charge de réponse, dès janvier 2012, permettra d'affiner l'estimation. Les tests qui seront menés en 2012 dans le cadre de la prochaine refonte aideront par ailleurs à revoir cette durée en tenant compte du nouveau questionnement.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Un groupe de travail spécifique à la révision du questionnaire de l'enquête Acemo PIPA a été constitué avec des représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales), de la Direction générale du travail (Bureau RT3 sur la durée du travail et les revenus), de la Direction de la Sécurité sociale (Bureau 6C Etudes et évaluation), de l'Insee (Département emploi et revenus d'activité); et de l'Acoss.

En outre, le projet de questionnaire a été présenté au comité de pilotage de la refonte du dispositif Acemo, lequel réunit des représentants de différents services du ministère du Travail (Dares, Direction générale du travail, Direction de l'administration générale et de la modernisation des services) ainsi que l'Insee (Département emploi et revenus d'activité). Il a été également présenté au comité de concertation, qui réunit des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale)

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, c'est-à-dire en fin de deuxième trimestre de l'année suivant l'enquête, sous la forme d'une publication dans la collection de la Dares « Dares analyses ».

Par ailleurs, des retours d'information sont envoyés chaque année aux entreprises lors du routage de l'enquête de l'année suivante.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La réalisation de l'enquête mobilise actuellement 0,9 EQTP cadre statisticien et 3 EQTP cadre B. Les coûts de maintenance informatique sont très faibles, de l'ordre de 1 jour par an. Le questionnaire de l'enquête et les applications permettant le traitement de l'enquête étant en cours de refonte, ces coûts sont cependant susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance pour l'impression des questionnaires et des enveloppes, le routage et la saisie génère des coûts externes annuels estimés à environ 35 à 40 k€.

Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO) Enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés

1. Intitulé de l'enquête

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) - Enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

2. Service producteur

Départements Salaires et Conventions Salariales et Relations Professionnelles et Temps de Travail.
Sous-direction des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles.
Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES).
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est postale. Le routage et la saisie des questionnaires sont sous-traités à des prestataires extérieurs sélectionnés sur appel d'offre. La correction et l'exploitation des questionnaires sont réalisées en interne au sein des départements Salaires et Conventions Salariales et Relations Professionnelles et Temps de Travail de la Dares.

4. Historique de l'enquête

L'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés a été créée en 2005 dans le cadre de la refonte des enquêtes Acemo initiée en 2003. L'enquête rénovée s'inscrit dans le cadre de la refonte de l'ensemble du dispositif Acemo (applications informatiques, questionnaires...). L'opportunité est demandée pour cinq années à partir de 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse à l'enquête est d'environ 75 %. Tous les ans, une publication spécifique dans la collection « Dares Analyses » est réalisée pour présenter les grands résultats de l'enquête. Les résultats de l'enquête sont également publiés dans le cadre de contributions au Bilan annuel de la négociation collective et à l'INSEE Références « Emploi et Salaires ». L'enquête fournit un indicateur sur les grèves pour la comptabilité nationale, Eurostat et le Bureau International du Travail : le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête permet de décrire chaque année de manière synthétique l'activité de négociation et les conflits dans les entreprises avec comme principaux indicateurs :

- le pourcentage d'entreprises ayant négocié et le pourcentage de salariés potentiellement concernés par ces négociations. Ces grands indicateurs sont complétés par une information sur les thèmes, les acteurs (institutions représentatives du personnel, organisations syndicales), les niveaux (entreprises, l'un de ces établissements, le groupe ou l'unité économique et sociale) et la proportion de négociations ayant abouties ;
- le pourcentage d'entreprises ayant connu une grève et le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés, les motifs de ces grèves et l'existence de modalités conflictuelles alternatives à l'arrêt de travail (rassemblement, pétition...).

Ces indicateurs sont déclinés par taille en six postes (10-19 salariés, 20-49 salariés, 50-99 salariés, 100-199 salariés, 200-499 salariés et 500 salariés ou plus), par secteur d'activité (NA 17) et par grands groupes de conventions collectives (CRIS niveau 1).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête permet de décrire l'intensité du dialogue social, ses thèmes et la participation au processus de négociation des différentes institutions représentatives du personnel et des organisations syndicales. Ses résultats permettent notamment d'alimenter le bilan présenté annuellement par le ministre chargé du travail à la Commission nationale de la négociation

collective (CNNC) et complètent les informations issues du décompte des accords conclus et déposés dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*Directte*).

A partir de l'information sur la convention collective principale appliquée dans l'entreprise, collectée actuellement dans l'enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives, puis à partir de 2013 dans l'enquête trimestrielle, il sera possible de publier des statistiques par grands champs conventionnels. La Dares, la Direction Générale du Travail (DGT) et les partenaires sociaux sont particulièrement intéressés par cette information, d'autant que les développements de la législation depuis une vingtaine d'années, en déplaçant progressivement le centre de gravité de la négociation collective vers l'entreprise, ont placé au cœur de la problématique la question de l'articulation entre négociation de branche et d'entreprise.

L'enquête permet également de produire les statistiques annuelles pour le rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT), conformément à la *Résolution concernant les statistiques des conflits du travail : grèves, lock-out et autres actions de revendication*, résolution adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1993). Les statistiques sur les conflits du travail sont également utilisées pour la construction d'un des indicateurs « d'attractivité du territoire » français à destination des investisseurs étrangers (Agence française des investissements internationaux).

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les données existantes sur les relations professionnelles proviennent d'enquêtes statistiques et de données administratives.

- L'enquête REPONSE, est une enquête auprès des représentants de la direction, des représentants du personnel, auprès des salariés des établissements du secteur marchand non agricole de 20 salariés ou plus, pour les trois premières éditions, ou de 11 salariés et plus pour l'édition 2010-2011. Réalisée par la Dares depuis 1992-1993, elle permet de documenter tous les six ans l'état des relations professionnelles : implantation des instances représentatives du personnel, des syndicats, négociation, conflits....
- L'enquête sur le Coût de la Main-d'œuvre et de la structure des salaires (ECMOSS) réalisée par l'Insee a pour objectif le suivi de la structure des rémunérations, du coût du travail et du temps de travail. Une partie du questionnaire, le volet « établissement », intègre un module portant sur la négociation salariale et interroge sur les institutions représentatives présentes. Cette enquête ne s'intéresse pas à l'ensemble des thèmes de la négociation collective.
- L'enquête pratique salariale, une enquête spécifique Acemo, a eu lieu en 2007 au niveau des entreprises. Cette enquête ponctuelle a permis de confronter par thème les négociations et la signature d'accord, ainsi que l'existence d'accords de branche, de groupe, etc.
- La base des accords d'entreprise permet un suivi statistique des accords signés dans les entreprises et déposés auprès des services départementaux du Ministère du Travail. Cette base ne donne pas d'indications sur la tenue de négociations.
- Suivi des conflits par l'inspection du travail : les statistiques administratives relatives aux conflits collectifs, outre leur caractère lacunaire, ne peuvent être directement reliées aux pratiques des entreprises en matière de négociation.

Par rapport à l'ensemble de ces sources, l'enquête ACEMO sur la négociation et les conflits est la seule à pouvoir documenter chaque année de façon synthétique et cohérente l'activité de négociation, qu'elle débouche ou non sur la signature d'un accord, ses acteurs et la conflictualité.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés dans les entreprises complète les autres enquêtes du dispositif ACEMO sur le champ particulier de la négociation. Les autres enquêtes du dispositif Acemo font chacune l'objet d'une demande d'opportunité spécifique.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, pour consolider l'analyse des thématiques sont également appréhendées aux niveaux établissement, groupe ou unité économique et sociale : la présence d'institutions représentatives du personnel et la négociation collective.

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre les entreprises de 10 salariés ou plus, situées en France métropolitaine. Sont exclus du champ des effectifs salariés les intérimaires et les stagiaires.

Tous les secteurs sont couverts, à l'exception des établissements d'activité principale et de catégories juridiques suivantes :

- l'agriculture (codes APE 01 à 03) ;
- les activités des ménages (codes APE 97 et 98) ;
- les activités extraterritoriales (code APE 99) ;
- l'administration publique et les organismes de sécurité sociale (code APE 84 ou catégorie juridique débutant par 7) ;
- les associations de type loi 1901 de l'action sociale (codes APE 87 et 88 avec catégorie juridique débutant par 92, "association loi 1901") ;
- les syndicats de copropriété (catégorie juridique 9110, "syndicats de propriétaires").

L'enquête couvre au final 12 millions de salariés sur les 23 millions de l'ensemble de l'économie en France métropolitaine, au 31/12/2009.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête porte sur les entreprises du champ situées en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête porte sur un échantillon d'environ 10 000 entreprises. La base de sondage est alimentée par le fichier des établissements des entreprises de 10 salariés ou plus issu de l'enquête trimestrielle Acemo.

Le plan de sondage adopté est un sondage stratifié par secteur et taille d'entreprise :

- la strate des entreprises de 500 salariés ou plus est exhaustive ;
- pour les autres strates, une coordination négative est réalisée avec le nombre d'interrogations des années précédentes, afin de limiter le nombre d'interrogations à l'enquête.

14. Mode de collecte

La collecte s'effectue par voie postale. Un projet de collecte par internet est à l'étude en vue d'une mise en œuvre à l'horizon 2014.

15. Date et périodicité de la collecte

Le questionnaire est adressé aux entreprises au début du deuxième trimestre de chaque année et porte sur l'ensemble de l'année précédente. Une relance des entreprises non répondantes est réalisée dans les deux mois suivant le premier envoi du questionnaire.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire, dont le volume est celui d'un A3 recto verso, fera l'objet de tests en face à face puis par voie postale à partir du deuxième trimestre 2012, afin d'appréhender les éventuelles difficultés des répondants à le remplir (disponibilité des informations demandées, compréhension des questions,...). Le temps médian de réponse a été estimé à 15 minutes lors des derniers tests. L'introduction en fin de questionnaire d'une question sur la charge de réponse, dès janvier 2012, permettra d'affiner l'estimation. Cette question figurera également sur les questionnaires des tests et fera l'objet d'une attention toute particulière.

Afin de faciliter la réponse des entreprises, la quasi totalité des questions ne nécessite aucun calcul de la part du répondant. Seule la mesure des journées individuelles non travaillées, en cas de grève dans l'entreprise, demande un décompte.

L'interrogation est consolidée sur plusieurs niveaux (entreprise, établissements de l'entreprise, groupe et unité économique et sociale) concernant les institutions représentatives du personnel, la présence syndicale et la négociation collective, et au niveau de l'entreprise ou l'un de ses établissements pour les parties sur la convention collective principale et les arrêts collectifs de travail.

17. Instances de concertation

Un groupe de travail spécifique à la révision du questionnaire de l'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés a été constitué avec des représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi), de la Direction Générale du Travail, du Conseil d'analyse stratégique et de l'Insee (département de l'Emploi et des revenus d'activité).

En outre, le projet de questionnaire a été présenté au comité de pilotage de la refonte du dispositif Acemo, lequel réunit des représentants de différents services du ministère du Travail (Dares, Direction générale du travail, Direction de l'administration générale et de la modernisation des services) ainsi que l'Insee (Département emploi et revenus d'activité). Il a été également présenté au comité de concertation, qui réunit des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la fin de la collecte.

Ils seront publiés sur différents supports :

- Dares Analyses sur la « Négociation collective et grèves dans les entreprises du secteur marchand » ;
- Bilan annuel de la négociation collective « Etude statistique sur les grèves dans les entreprises » ;
- Références Emploi et Salaires - Fiche « Négociation et grèves dans les entreprises » ;
- Tableaux détaillés sur le site Internet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (Dares).

Un retour aux unités répondantes lors de l'envoi du questionnaire l'année suivante est envisagé.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La réalisation de l'enquête mobilise 0,5 EQTP cadre statisticien et 2 EQTP gestionnaires d'enquêtes. Les coûts de maintenance informatique sont faibles, de l'ordre de 1 jour par an. Le questionnaire de l'enquête et les applications permettant son traitement étant en cours de refonte, ces coûts sont cependant susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance pour l'impression des questionnaires et des enveloppes, le routage et la saisie génère des coûts externes annuels estimés à environ 30 k€.

Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO) Enquête annuelle sur les petites entreprises

1. Intitulé de l'enquête

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) - Enquête annuelle sur les petites entreprises.

2. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.

Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est postale. Le routage et la saisie des questionnaires sont sous-traités à des prestataires extérieurs sélectionnés sur appel d'offre. La correction et l'exploitation des questionnaires sont réalisées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est collectée depuis 2006. L'enquête rénovée s'inscrit dans le cadre de la refonte de l'ensemble du dispositif Acemo (applications informatiques, questionnaires...). La révision du questionnaire prévoit l'introduction de modules tournants sur différents thèmes. L'opportunité est demandée pour cinq années à partir de 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse à l'enquête est d'environ 60 %. Tous les ans, une publication spécifique dans la collection « Dares Analyses » est réalisée pour présenter les grands résultats de l'enquête. L'enquête TPE complète annuellement les enquêtes Acemo réalisées auprès des entreprises de 10 salariés et plus sur les thèmes de l'épargne salariale, du Smic ou de la durée de travail.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a plusieurs objectifs :

⇒ Concernant l'emploi, l'enquête permet de calculer les proportions de salariés employés en contrat à durée déterminée (CDD) et de salariés ayant un emploi aidé dans les très petites entreprises. Elle permet aussi d'y estimer la proportion et le nombre d'emplois vacants ;

⇒ Concernant la durée du travail, l'enquête fournit la proportion de salariés à temps partiel, la durée hebdomadaire de travail des salariés à temps complet d'une part, à temps partiel d'autre part. Ces données sont notamment utilisées pour le calcul d'un volume d'heures travaillées et pour compléter les informations obtenues à partir des entreprises de plus de 10 salariés dans les autres enquêtes Acemo ;

⇒ L'enquête permet de mesurer le nombre, et de caractériser, les salariés ayant bénéficié de la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) au 1^{er} janvier de l'année ;

⇒ Elle permet d'estimer l'existence des dispositifs d'épargne salariale ;

⇒ Elle permet d'attribuer un code de convention collective principale à chaque unité interrogée, et notamment de connaître les TPE n'appliquant aucune convention collective ;

⇒ Avec l'instauration de modules tournants, l'enquête permet également, selon un rythme quadriennal, de recueillir de l'information sur la formation professionnelle et les relations

professionnelles, d'approfondir la connaissance des mécanismes d'épargne salariale ou encore de caractériser les salariés :

- Sur les relations professionnelles : existence de dispositions propres à l'entreprise au-delà de celles prévues par la convention collective de branche, identité de l'intervenant principal pour les prises de décision sur le thème des salaires, de la durée du travail ou des conditions de travail, recours à un intervenant extérieur à l'entreprise (expert comptable, organisation professionnelle, etc.) ;
- Sur l'épargne salariale : collecte de montants distribués selon le type de dispositif (participation, intéressement, etc.) ;
- Sur la formation professionnelle : nombre d'heures concernées et dépenses afférentes, raisons favorisant ou au contraire limitant les efforts de formation dans l'entreprise ;
- Sur la description des salariés : données sociodémographiques (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle).

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Concernant les indicateurs fournis à l'Union Européenne, l'enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises permet depuis 2008 de compléter les statistiques établies à partir de l'enquête trimestrielle pour transmettre les taux d'emplois vacants demandés par le règlement n°453/2008 du 23 avril 2008 relatif aux statistiques trimestrielles sur les emplois vacants.

Au sein du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, la Dares et la Direction générale du travail souhaitent connaître la couverture conventionnelle des établissements et des salariés dans chaque secteur d'activité (y compris sur le champ des entreprises de 1 à 9 salariés), afin de pouvoir répondre à une attente très forte des partenaires sociaux sur ce thème. L'information sur les conventions collectives est également utilisée dans le cadre des travaux statistiques sur les conventions collectives menées au département Salaires et conventions salariales.

La comptabilité nationale à l'Insee, ainsi que le département Relations professionnelles et temps de travail et la mission analyse économique de la Dares, utilisent les données disponibles en matière de temps de travail pour compléter les autres sources disponibles sur le seul champ des entreprises de 10 salariés ou plus.

Le salaire minimum est revalorisé par décret chaque année au 1er janvier après consultation de la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC). Afin de préparer cette consultation, le gouvernement doit remettre un rapport sur les conditions économiques générales (art. L. 141-4 du code du Travail), comprenant en particulier une partie sur le nombre et la situation des salariés ayant bénéficié de la revalorisation décidée l'année précédente (environ un quart des salariés dans les TPE). De ce point de vue, l'enquête constitue le complément indispensable des questions sur le SMIC posées dans le questionnaire de l'enquête trimestrielle ACEMO portant sur le quatrième trimestre (qui est passé au premier trimestre de l'année suivante) limitée aux entreprises de 10 salariés ou plus.

En outre, plusieurs demandes nouvelles ont émergé pour compléter les informations déjà disponibles sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus :

- Les relations professionnelles dans les entreprises de moins de 10 salariés sont très mal connues, d'où l'intérêt d'un questionnement spécifique sur le sujet qui compléterait l'enquête Reponse et l'enquête Acemo Négociation ;
- Depuis la restriction de l'enquête PIPA en 2006 aux entreprises de 10 salariés ou plus, l'estimation des montants d'épargne salariale dans les TPE repose sur les derniers résultats disponibles dans PIPA (2006). Ces montants doivent être actualisés de façon régulière ;
- Sur la formation, la sous-direction suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle de la Dares souhaite compléter le champ des entreprises de 10 salariés ou plus sur certains indicateurs (accès à la formation, dépenses de formation notamment).

Afin de répondre à ces demandes tout en limitant la longueur du questionnaire (A4 recto-verso), le nouveau projet de questionnaire comporte une partie fixe (collecte des indicateurs annuels) et 4

modules tournants : relations professionnelles, épargne salariale, formation et salariés. Le module « salariés » permettra de maintenir la collecte des caractéristiques sociodémographiques des salariés (âge, sexe, CS) à intervalles réguliers.

8. **Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources** (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS), qui permettent de connaître le niveau et l'évolution annuelle des salaires pour toutes les entreprises, sont suffisamment fiables sur le champ des entreprises de 1 à 9 salariés. C'est pourquoi on ne demande pas la rémunération versée pour chaque salarié dans l'enquête.

En revanche, le repérage des salariés bénéficiant de la revalorisation du Smic ne peut se faire que par l'intermédiaire d'enquêtes directes auprès des entreprises. En effet, les DADS ne fournissent pas d'informations sur la décomposition de la rémunération, nécessaires pour distinguer les salariés au salaire minimum (l'assiette de calcul du Smic prend en compte non seulement le salaire de base, mais aussi un certain nombre de compléments de salaire). La collecte des informations sociodémographiques (âge, sexe, CS), qui permettent de caractériser les salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic dans les TPE, a donc été maintenue dans le nouveau projet de questionnaire mais à un rythme quadriennal, au lieu d'annuel.

Le concept de durée de travail indiqué dans les DADS diffère de celui collecté dans les enquêtes statistiques : il s'agit d'un volume d'heures de travail rémunérées sur l'année (comprenant notamment les congés payés), et non d'un volume d'heures effectivement travaillées. Le questionnement sur la durée du travail a donc aussi été maintenu dans le nouveau projet de questionnaire.

De façon générale, l'enquête complète les enquêtes ou déclarations administratives infra-annuelles qui ne portent que sur le champ des entreprises ou établissements de 10 salariés ou plus.

9. **Insertion dans un système d'information**

En couvrant le champ des entreprises de moins de 10 salariés, cette enquête permet de compléter une fois par an les autres enquêtes du dispositif Acemo (enquête trimestrielle ; enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés (PIPA) ; enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés) centrées sur les entreprises de 10 salariés ou plus. Le volet quadriennal sur la formation professionnelle vient aussi compléter la déclaration administrative 2483 et l'enquête CVTS. Les autres enquêtes du dispositif Acemo font chacune l'objet d'une demande d'opportunité spécifique.

10. **Cible de l'enquête**

L'unité enquêtée est l'établissement siège de l'entreprise.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête couvre les entreprises de 1 à 9 salariés, situés en France métropolitaine. Sont exclus du champ des effectifs salariés les intérimaires et les stagiaires.

L'ensemble des secteurs sont couverts, à l'exception des établissements d'activité principale et de catégories juridiques suivantes :

- l'agriculture (codes APE 01 à 03) ;
- les activités des ménages (codes APE 97 et 98) ;
- les activités extraterritoriales (code APE 99) ;
- l'administration publique et les organismes de sécurité sociale (code APE 84 ou catégorie juridique débutant par 7) ;
- les associations de type loi 1901 de l'action sociale (codes APE 87 et 88 avec catégorie juridique débutant par 92, "association loi 1901") ;
- les syndicats de copropriété (catégorie juridique 9110, "syndicats de propriétaires").

L'enquête Acemo sur les très petites entreprises couvre au final 3 millions de salariés au 31/12/2009.

12. **Champ géographique de l'enquête**

L'enquête porte sur les établissements du champ situés en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de toutes les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés - ces derniers étant comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail -, est issue du fichier Sirene de l'Insee à la date du 31 décembre de l'année N-2 soit environ un million d'entreprises. Toutefois, alors que le tirage est effectué sur des effectifs à la date du 31 décembre N-2, l'enquête porte sur la situation au 31 décembre N-1. Il peut donc y avoir des écarts d'effectifs entre les deux dates. En outre, certaines entreprises de l'échantillon ont pu cesser leur activité, sans que l'information n'en soit encore disponible dans le fichier Sirene.

Le tirage de l'échantillon est réalisé par l'Insee et contient initialement 60 000 entreprises, soit un taux de sondage d'environ 1/17. Environ 3 000 en sont exclues car identifiées comme « hors champ » (cessation, 0 salarié ou plus de 10 salariés) par les enquêtes TPE des années précédentes. Au final, parmi les 57 000 entreprises de l'échantillon environ 6 000 se retrouvent hors du champ de l'enquête à l'issue de la collecte : 3 000 ont cessé leur activité, 500 n'ont aucun salarié au 31 décembre N-1 et 500 ont 10 salariés ou plus. En outre, environ 2 000 entreprises ne peuvent recevoir le questionnaire suite à un pli non distribuable (PND).

L'échantillon est renouvelé par quart chaque année. Un panel d'entreprises est ainsi théoriquement suivi pendant quatre années consécutives. Le taux de renouvellement d'un quart est déterminé de façon théorique dès l'entrée dans l'échantillon. Dans la pratique, c'est plus d'un quart de l'échantillon (40 % en 2010) qui est renouvelé, du fait de la sortie anticipée des entreprises ayant cessé leur activité ou étant passées hors champ (plus de 10 salariés), parmi celles qui devaient rester.

14. Mode de collecte

La collecte s'effectue par voie postale. Un projet de collecte par internet est à l'étude en vue d'une mise en œuvre pour la collecte 2014.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte commence fin mars-début avril et porte sur le mois de décembre de l'année précédente. Une relance des établissements non répondants est réalisée en mai.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire est intentionnellement limité à un recto verso. Dans sa version actuelle, il ne pose pas de difficultés de compréhension. La version rénovée (et les nouveaux modules tournants) sera testée début 2012.

Le temps de réponse à l'enquête est actuellement évalué en moyenne à une demi-heure. L'introduction en fin de questionnaire d'une question sur la charge de réponse, dès janvier 2012, permettra d'affiner l'estimation. Cette question figurera également sur les questionnaires des tests afin de vérifier que ce temps reste raisonnable.

Le questionnaire d'enquête sur les très petites entreprises comprend un module fixe d'une année sur l'autre et un module tournant sur quatre ans. Le module tournant portera chacune des quatre années sur une thématique particulière : relations professionnelles, épargne salariale, formation, salariés.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi ...

Un groupe de travail spécifique à la révision du questionnaire de l'enquête Acemo sur les très petites entreprises a été constitué avec des représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique, sous-direction suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle), de l'Insee (Département emploi et revenus d'activité ; Département des comptes nationaux) et de l'Acoss.

En outre, le projet de questionnaire a été présenté au comité de pilotage de la refonte du dispositif Acemo, lequel réunit des représentants de différents services du ministère du Travail (Dares, Direction générale du travail, Direction de l'administration générale et de la modernisation des

services) ainsi que l'Insee (Département emploi et revenus d'activité). Il a été également présenté au comité de concertation, qui réunit des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFTD, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le module « fixe » enquête Acemo-TPE, donne lieu à une publication annuelle dans la collection *Dares Analyses* "L'emploi dans les très petites entreprises". Chaque module tournant (relations professionnelles, épargne salariale, formation, salariés) donne lieu à une publication spécifique et/ou est intégrée dans la publication du même thème relative aux entreprises de 10 salariés ou plus.

Les résultats portant sur les bénéficiaires de la revalorisation du Smic sont associés à ceux sur les entreprises de 10 salariés ou plus issus de l'exploitation de l'enquête trimestrielle Acemo du premier trimestre portant sur le quatrième trimestre de l'année précédente, qui comprend un volet Smic. L'ensemble fait également l'objet d'une publication dans la collection *Dares Analyses*. Cette publication complète le rapport sur les conditions économiques générales, que le gouvernement doit présenter à la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC), préalablement à la décision de relèvement du SMIC.

De la même façon, l'exploitation de l'enquête TPE permet de compléter l'exploitation de l'enquête Acemo-PIPA réalisée auprès des entreprises de 10 salariés ou plus pour la publication annuelle de *Dares Analyses* consacrée à la « Participation, intéressement, et épargne salariale ». Les données portant sur la durée du travail sont également intégrées à la publication annuelle sur ce thème, réalisée par le département Relations professionnelles et temps de travail de la Dares.

L'enquête TPE alimente également des canaux de diffusions réguliers :

- taux et nombre d'emplois vacants, à destination du département Emploi de la Dares (pour transmission à Eurostat, le département Emploi faisant au préalable une réagrégation des données avec ceux de l'enquête trimestrielle Acemo) ;
- taux de temps partiel et durée hebdomadaire travaillée, pour la division Synthèses des biens et services du Département des comptes nationaux de l'Insee et pour le département Relations professionnelles et temps de travail de la Dares.

Par ailleurs, des retours d'information sur le module fixe (emploi salarié, temps de travail, etc.) sont envoyés chaque année aux entreprises lors du routage de l'enquête de l'année suivante.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La réalisation de l'enquête mobilise actuellement 0,2 EQTP cadre statisticien et 1,2 EQTP cadre B. Les coûts de maintenance informatique sont très faibles, de l'ordre de 1 jour par an. Le questionnaire de l'enquête et les applications permettant le traitement de l'enquête étant en cours de refonte, ces coûts sont cependant susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance pour l'impression des questionnaires et des enveloppes, le routage et la saisie génère des coûts externes annuels estimés à environ 140 k€.